



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 75076

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la nécessité de développer le recyclage du papier, non seulement par les particuliers mais aussi par les pouvoirs publics et dans les institutions. C'est pourquoi il souhaite connaître ses actions et ses intentions afin de développer le recyclage du papier au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche a adopté depuis plusieurs années un comportement écologiquement responsable, plus particulièrement dans l'acquisition du papier consommé par ses services. De ce fait, il n'utilise pas de papier non recyclable dans ses services et veille à ce que les contraintes en matière environnementales soient respectées (origine des matières premières entrant dans la composition des pâtes à papier...). Le marché public de papier en cours de validité a été passé avec un fabricant distributeur dont les usines sont situées en France. Les produits ainsi commercialisés ont reçu trois certificats au regard des critères environnementaux et écologiques dont ISO 14001. Lors du renouvellement de ce marché public qui interviendra dans neuf mois, il sera veillé au maintien du respect des normes environnementales et des exigences du développement durable.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75076

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 octobre 2005, page 9100

Réponse publiée le : 15 novembre 2005, page 10520